

DECISION 16/2016
TITRES DE PARTICIPATION FORFAITAIRE AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
ECHEANCIER D'EMISSION DE TITRES

VU l'Article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération n° 31/2014 du 16 Avril 2014 portant délégation au Président complétée par délibération n°114/2015 du 10/12/2015 ,
 Vu l'Article 30 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012 et l'Article L.1331-7 du code de la santé publique,
 Vu la délibération n° 132/2012 du 29 Novembre 2013, fixant les tarifications au titre de la Participation Forfaitaire au Raccordement d'Assainissement Collectif pour les constructions neuves, réaménagement ou extensions d'habitation existantes à compter du 1^{er} Janvier 2013,
 Vu l'accord exceptionnel du Trésorier Principal de THUIR,

Le Président de la Communauté de Communes des Aspres

DECIDE PAR MESURE EXCEPTIONNELLE et avec l'accord du Trésorier Principal, d'échelonner le règlement dû au titre de la participation Forfaitaire au Raccordement d'Assainissement collectif, pour les redevables suivants :

Nom du pétitionnaire	Adresse de résidence	Adresse du branchement	Date de délivrance du permis de construire	SHON: Montant de la participation €/ M ²	Montant PFAC	Montant mensuel PFAC
BOURRET Eric	7 domaine des rosiers 66300 Thuir	20, Rue Marguerite Duras 66300 THUIR	16-sept.-13	104 x 18 = 1872	1 872,00 €	78,00 €
BRIZAY Jean François	Rue du verseau lieu dit collectif fespasole n°33 Bat E 66300 Thuir	8, Rue du Bélier 66300 THUIR	22-janv.-13	82 x 18 = 1476	1 476,00 €	61,50 €
CAILLAULT Stéphane	les toits du sud 37 ave maréchal Foch 66000 Perpignan	4, Rue Simone de Beauvoir 66300 THUIR	8-oct.-13	90 x 18 = 1620	1 620,00 €	67,50 €
CLARAS Romain	18 bis rue mirabeau 66300 Thuir	14, Rue du Bélier 66300 THUIR	7-janv.-13	86 x 18 = 1548	1 548,00 €	64,50 €
CORDERO Francisco - SCI Myriann	1 rue salvador dali 66300 Lluçnia	2, Rue du Bélier 66300 THUIR	10-déc.-13	99 x 18 = 1782	1 782,00 €	74,25 €
GONZALEZ Patrick	22 rue jean Jaurés 66270 Le Soler	11, Rue Marguerite Yourcenar 66300 THUIR	4-sept.-13	107 x 18 = 1926	1 926,00 €	80,25 €
INGARGIOLA Stéphane	1 rue G.Brassens lieu dit Résid le Grand Mail Bât A2 Apt 15 66350 Toulouges	6, Rue du Bélier 66300 THUIR	14-févr.-13	77 x 18 = 1386	1 386,00 €	57,75 €
LOUTY Jean-Jacques	31B HLM la Canterrane 66300 THUIR	48, rue du Bélier 66300 THUIR	22-janv.-13	109 x 18 = 1962	1 962,00 €	81,75 €
MORELL Serge	3 bis chemin du serpentaire lieu dit chez Demeures d'occitanie 66300 Thuir	4, Rue du Bélier 66300 THUIR	19-juin-13	81 x 18 = 1458	1 458,00 €	60,75 €
SANTIAS Francis	18 rue du verseau 66300 Thuir	10, Rue du Bélier 66300 THUIR	16-sept.-13	84 x 18 = 1512	1 512,00 €	63,00 €
SEGURA Albert	12 rue du Puigmal 66300 Thuir	11, Rue Colette 66300 THUIR	25-juil.-13	75 x 18 = 1350	1 350,00 €	56,25 €
*Délibération n°132/2012					17 892,00 €	745,50 €
					tota général	total mensuel

DECIDE que la formalité de règlement retenue pour ces montants de PFAC, est l'émission de titres exécutoires mensuels à compter du Mois de Mars 2016, sur une période de 24 mois, pour en solder l'intégralité

DIT que la Directrice générale des Services et Monsieur le trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

PRECISE que la présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 12 Mai 2016

Le Président, **René OLIVE**